



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-94

ASSAINISSEMENT

10 - Signature de la convention relative aux travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées Impasse Rassigny sur la commune de BOUQUEVAL (Opération n° 94 MOM 104)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

ASSAINISSEMENT

10 - Signature de la convention relative aux travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées Impasse Rassigny sur la commune de BOUQUEVAL (Opération n° 94 MOM 104)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de BOUQUEVAL a mandaté le Syndicat pour la réalisation de l'étude et des travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de l'impasse Rassigny.

Situation actuelle :

L'analyse des inspections télévisées datant de décembre 2012 met en évidence quelques décalages d'emboîtement. Cette canalisation représente un linéaire, sous voirie uniquement, de 46 mètres linéaires. Six branchements sont répertoriés sur cette canalisation dont quatre en culotte et deux en regards de visite.

Dispositions envisagées :

Une réhabilitation par l'intérieur est envisagée sur l'ensemble du linéaire des réseaux d'assainissement concerné par les travaux, le SIAH envisage donc de réhabiliter par l'intérieur le réseau d'eaux usées d'une longueur de 46 mètres linéaires, référence DN 150.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Installation de chantier ;
- Déviation provisoire de la circulation ;
- Déviation provisoire des effluents ;
- Hydro-curage avant travaux ;
- Fraisage de tous les défauts des canalisations ;
- Chemisage de 46 mètres linéaires du collecteur d'eaux usées de diamètre 150 millimètres ;
- Réouverture par l'intérieur de 4 branchements sur le collecteur d'eaux usées ;
- Réhabilitation des regards de visite du collecteur principal chemisé ;
- Création de 4 boîtes de branchement sur raccordement existant ;
- Reprise complète de 2 branchements de particuliers y compris les boîtes de branchement, la réfection de la voirie, trottoirs et bordures ;
- Remise en état du site.

Le coût total de l'opération est estimé à 56 000,00 € HT y compris dépenses connexes.

Les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 458, article 458 163 en dépenses.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de l'impasse Rassigny à BOUQUEVAL,

Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention relative à la réhabilitation du collecteur d'eaux usées de l'impasse Rassigny, (Opération n° 94 MOM 104) avec la commune de BOUQUEVAL,

ASSAINISSEMENT

10 - Signature de la convention relative aux travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées Impasse Rassigny sur la commune de BOUQUEVAL (Opération n° 94 MOM 104)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n° 2018-05-14 avec la commune de BOUQUEVAL, relative à la réhabilitation du collecteur d'eaux usées de l'impasse Rassigny,**
- 2- Prend acte que le montant global de l'étude et des travaux est de 56 000,00 € HT, y compris dépenses connexes,**
- 3- Prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 458, article 458 163 en dépenses,**
- 4- Et autorise le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes relatifs à cette convention.**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 29.10.18

Affichée le : 29.10.18

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-200049310-20180926-2018-94-DE Date de télétransmission : 29/10/2018 Date de réception préfecture : 29/10/2018
--

